



Programme de formation

CACES® R482

Engins de chantier

Catégories A - B1 - C1 - D* - E* - F - G*

*Ces catégories ne sont disponibles que sur certains plateaux techniques



8.9

Taux de satisfaction du programme en 2023 sur 117 stagiaires formés

Au Programme...

 De 35 à 14 heures selon catégorie(s) et expérience de conduite

Formation théorique

- Réglementation et textes en vigueur
- Les rôles et responsabilités : du chef d'équipe, du chef de chantier, du conducteur de travaux
- Grands principes de la conduite en sécurité
- Principales caractéristiques et catégories d'engins
- Fonctionnement des organes de service, des dispositifs de sécurité
- Vérifications avant mise, remise en service et vérifications périodiques
- Début de poste
- Principaux risques
- Règles de conduite, de circulation, de stationnement
- Gestes de commandement de manœuvre

Formation pratique

- Exercices pratiques sur engins de chantier : conduite, circulation, manœuvres, maintenance
- Contrôle visuel de l'état de l'engin
- Vérification du bon fonctionnement des dispositifs de sécurité
- Circulation sur différents sols dans différentes conditions de pente, en virage, en marche avant et arrière sur circuit
- Conduite dans le respect des conditions de circulation avec souplesse et précision des manœuvres
- Opérations de fin de poste
- Chargement et déchargement sur porte-engins
- Réalisation des opérations d'entretien de 1er niveau
- Réalisation des différents niveaux des réservoirs
- Rendre compte de son activité

Depuis le 1er janvier 2018, lors de l'exécution de travaux à proximité d'ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution, les conducteurs d'engins doivent être titulaires d'une AIPR.

1

Objectifs

- Conduire un engin de chantier dans les meilleures conditions de sécurité pour les personnes et le matériel.
- Intégrer les règles de sécurité dans la prise en main et la conduite de l'engin de chantier conformément au Référentiel du CACES® R482.
- Rendre compte des anomalies et difficultés rencontrées dans l'exercice de la conduite de l'engin.

2

Public

Personnes amenées d'une façon occasionnelle ou permanente à conduire des engins de chantier.

3

Pré-requis

- Être apte médicalement pour la conduite d'engins.
- Compréhension écrite et orale du français (A1).

4

Pédagogie

- **Méthodes pédagogiques**

Un livret d'accueil est remis au stagiaire. Formation présentielle alternant théorie (diaporama, vidéos...) et exercices de mise en situation pratique sur les engins concernés.

- **Moyens humains**

Formateur qualifié, professionnel de la manutention et du levage. Testeur certifié CACES®.

- **Moyens techniques**

Salle équipée de tableau, vidéoprojecteur et ressources multimédia. Plateforme d'évolution pratique certifiée pour les tests CACES®.

5

Modalités d'évaluation

- Les épreuves théoriques et pratiques de la conduite des engins de chantier sont réalisées en fin de formation conformément à la Recommandation R482 de la CNAMTS (Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés) en vue de la délivrance d'un Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES®) par catégorie d'engins. Cette formation est sanctionnée par une attestation individuelle de fin de formation.
- Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.

Informations complémentaires

Délai d'accès

Le délai d'accès à la formation est de 24h00 à 8 semaines selon la formation et le lieu de formation

Prix

Pour connaître nos tarifs, veuillez nous consulter au 05 67 16 69 14 ou à contact@sp-forma.com

Accessibilité

Cette formation est accessible à toute personne en situation de handicap dont les aptitudes spécifiques aux objectifs de la formation ont été validées par le Médecin du travail.

Nous étudierons ensemble les aménagements éventuels nécessaires à son accueil. Si besoin, nous pourrions également vous mettre en relation avec notre référente handicap, Amandine PILLOT – ATOUCAP, qui sera en mesure de nous accompagner pour la bonne mise en œuvre de la formation.

Le renouvellement de la certification CACES® R482 est à effectuer tous les 10 ans.



Sécurité & Prévention

© 2024 SP Forma

SP FORMA N°enregistrement : 76310945731 - Certifié QUALIOP1 - FR063660-1 Bureau Véritas – www.sp-forma.com